



INSCRIPTION INITIATION STAND-UP PADDLE ET/OU KAYAK
Journée des familles au Ponton des Ecacheries le 04/05/24

CONTRAT DE LOCATION :

I. **Le loueur :** Office du Tourisme de Beloeil (asbl) rue de la Hunelle 12 – 7970 BELOEIL.

II. **Le locataire :** Nom du responsable :

Prénom : Né(e) le :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél : e-mail :

Mon poids : Kg

III. Matériel loué :

1. Le loueur met à disposition le matériel loué en état conforme à sa destination et respectant les normes en vigueur.

2. Le loueur transfère temporairement la garde du matériel mis à disposition du locataire qui l'accepte.

3. Le loueur n'est pas responsable de l'utilisation du matériel par le locataire depuis sa mise à disposition effective jusqu'à restitution complète en fin de location.

4. L'OT Beloeil décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou de détérioration des objets personnels des clients, y compris leurs véhicules, garés près des aires de départ/arrivée, et des objets qu'ils contiennent.

IV. Conditions particulières de location : Le loueur met à disposition :
Kayak Gilet(s).....bidon(s) aux conditions suivantes :

1. La location commence le 04/05/24 àh au Ponton des Ecacheries et se termine le même jour à h au même endroit. : TARIF TTC :€/pers.

2. La location directe à un mineur est interdite : tout mineur doit être accompagné d'un majeur.

3. Le locataire s'engage à payer au loueur le montant du matériel perdu et/ou détérioré, selon le tarif en vigueur annexé.

4. En cas de conditions météorologiques particulières, le loueur peut sans préavis refuser l'enlèvement du matériel réservé par le locataire, sous la seule réserve du remboursement de la location versée.

5. Le matériel doit être restitué à l'heure indiquée. Passé ce délai, des indemnités s'élevant à 5€/15 minutes seront demandées.

V. Conditions d'utilisations du matériel loué :

1. Le loueur informe le locataire des conditions d'utilisation du matériel et des obligations qui lui incombent :
 - 1.1. Savoir nager au moins 25 mètres, savoir s'immerger et se comporter avec aisance en milieu aquatique.
 - 1.2. Avoir les connaissances (et les capacités techniques et physiques, etc) pour effectuer les parcours envisagés.
 - 1.3. Garder sur soi le gilet de flottabilité, des chaussures fermées et une tenue adaptée à la pratique du kayak et/ou paddle.
 - 1.4. Respecter la signalisation, les règlements et les usagers
 - 1.5. Être assuré en Responsabilité Civile

Ainsi que des interdictions qu'il ne doit pas transgresser :

- Naviguer avec un enfant de moins de 6 ans
- Naviguer en état d'ébriété
- Abandonner son matériel nautique, des détritrus sur le parcours, de porter des bottes, ainsi que de pénétrer sur les propriétés privées longeant le parcours, transporter ou boire des boissons alcoolisées ou des stupéfiants.

Lieu et date :

Signature du locataire responsable
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'OT Beloeil :